



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le 07 novembre 2017, à compter de 18h30.
Boisé Papineau
PROCÈS VERBAL

PRÉSENCES : Mme Stéphanie Néron, Mr Martin Allaire, Mme Marie Harerimana, Mr Jean-Jacques Lecavalier, Mr Alain Phaneuf, Mme Jacqueline Nankam, Mme Grace Nasr, Mme Djazia Larabi, Mme Francine Gagnon, Mme Louise Martel, Mme Nathalie Lanthier, Mme Fatiha Bouchair, Mme Linda Ouhba, Mme Rachel Bernatchez.

1. Ouverture de l'assemblée.

Il est proposé par **Mme Stéphanie Néron** d'ouvrir l'assemblée à 18h35.
UNANIME.

Nous faisons un tour de table pour permettre aux gens de se présenter.

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par **Mme Stéphanie Néron** de nommer **M. Alain Phaneuf** et **Mme Marie Harerimana** aux titres respectifs de président et de secrétaire d'assemblée.
UNANIME.

3. Régularité de l'avis de convocation.

Le président rapporte que les membres ont été convoqués conformément à l'article 21.a. des règlements généraux. En effet, l'ensemble des employés ont reçu un avis le 18 octobre 2017, soit au moins 10 jours avant l'assemblée générale annuelle.

4. Vérification du quorum et des présences.

Le statut des membres a été vérifié dès leur arrivée. Le président confirme que le tout est conforme aux règlements généraux de l'organisme et que le quorum est atteint, celui-ci étant constitué des membres présents.

5. Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par **Mme Nathalie Lanthier**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
UNANIME.

6. Adoption du procès verbal de la dernière assemblée.

Il est proposé par **Mme Louise Martel** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2016. **UNANIME.**

7. Rapport de l'auditeur (Présentation des états financiers 16-17)

M. Martin Allaire présente les états financiers en date du 30 juin 2017. Il indique un déficit de 23 303\$ pour l'exercice 2016-2017. Il conseille au CA de terminer l'année avec un excédent.
UNANIME.

8. Nomination de l'auditeur.

Il est proposé par **M. Jean-Jacques Lecavalier** de retenir la firme Lacroix, Allaire, Héroux, Beaudry comme experts-comptables de l'organisme pour l'exercice 2017-2018.
UNANIME.

9. Ratification des actes posés par le conseil d'administration.

Stéphanie Néron informe l'assemblée des actes posés par le conseil d'administration pour l'année 2016-2017;

- Diminution des écoles
- Tutorat à domicile
- Départ de Mr Richard Courteau
- Nomination de Mme Stéphanie Néron à titre de directrice générale
- Engagement d'une répartitrice
- Projet de préscolarisation pour les migrants au Manoir Chomedey
- Budget restreint en début d'année
- Démission de Monique, Danielle et Martin au CA
- Proposition des membres de la direction et cooptés

Il est proposé par **Mme Louise Martel** que ces sujets soient adoptés.
UNANIME.

10. Rapport de la présidente.

Mme Stéphanie Néron remercie le conseil d'administration pour leur support et leur implication, elle ajoute que l'année 2016-2017 a été difficile (quant aux coupures à la CSDL)

Mention spéciale à Monsieur Richard Courteau, qui tout au long de son mandat a fait beaucoup pour l'organisme depuis ses débuts. On lui souhaite bonne route et de beaux projets à venir.

11. Rapport de la directrice générale.

Mme Stéphanie Néron fait un retour sur l'année dernière et avoue que cette année a été une année ardue et critique, mais elle nous dit qu'elle est fière de la qualité des services qui ont été rendus auprès de nos élèves. Elle dit combien Richard a beaucoup fait pour l'organisme et ce, tout au long de son mandat. On lui souhaite bonne route et de beaux projets à venir.

12. Élection des administrateurs.

a) À titre de membres de la direction, il est proposé que **Stéphanie Néron** (directrice générale) et **Jean-Jacques Lecavalier** soient tout deux nommés au conseil d'administration.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Suite aux propositions présentées, Mme Louise Martel propose que les deux membres cooptés soient **Alain Phaneuf et Alain Maynard**.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Suite aux candidatures reçues 7 jours avant l'assemblée, tel que stipule l'article 34 des règlements généraux, les trois membres actifs seront (élus par acclamation) **Marie Harerimana, Louise Martel et Mireille Marchand**.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Affaires diverses.

(Aucun point à ajouter)

14. Levée de la séance.

Il est proposé par **Mme Louise Martel** de lever la séance.
UNANIME.

Levée de la séance à 19h40.

MH